



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Façadiers extérieurs

Question écrite n° 33060

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur la pertinence de la création d'une formation de façadier isolant par l'extérieur dans le secteur du bâtiment. Dans ce contexte de reprise économique, le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) est particulièrement attentif au plan de relance proposé par le Gouvernement dont la stratégie attache une importance capitale à la rénovation énergétique. Les corps de métier du bâtiment doivent faire face à une pénurie de main-d'œuvre et notamment en raison de l'absence d'une formation de façadier isolant par l'extérieur. C'est pourtant cette technique qui donne les meilleurs résultats thermiques. Cette dernière permet d'atteindre d'excellentes performances d'isolation et apparaît comme un moyen de réduire l'empreinte écologique. Aujourd'hui, l'essor de l'isolation thermique par l'extérieur des bâtiments est incontestable. La demande est de plus en plus forte. Les façadiers, ouvriers du bâtiment diplômés d'un CAP préparé dans un lycée professionnel ou par apprentissage, ne sont pas suffisamment formés à cette technique. Dans ce contexte où l'on soutient activement et financièrement les travaux de rénovation énergétique, la profession doit faire face à un manque de main-d'œuvre dû à l'absence de formation préalable. Dans ce contexte de reprise économique et d'essor des techniques permettant aux citoyens de réduire leur empreinte écologique, elle s'interroge alors sur la pertinence de la création d'une formation de façadier isolant par l'extérieur dans le secteur du bâtiment et souhaiterait savoir quand cette dernière serait envisageable.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33060

Rubrique : Bâtiment et travaux publics

Ministère interrogé : [Travail, emploi et insertion](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 octobre 2020](#), page 7237

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)